

| | |
|---------------------------------|-------------------------|
| Numéro | CA/2022-07-07/12 |
| Date d'affichage | 21/07/2022 |
| Date de mise en ligne | 21/07/2022 |
| Date de transmission au Recteur | 21/07/2022 |



UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE

Conseil d'administration de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

-

Délibération du 7 juillet 2022 portant approbation de la modification de la maquette de master 2 mention management de l'innovation, parcours management de l'innovation parcours innovation management des technologies & entrepreneuriat

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu l'arrêté n° 2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC à la fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 28 juin 2022 ;

APPROUVE la modification de la maquette de master 2 mention management de l'innovation, parcours management de l'innovation parcours innovation management des technologies & entrepreneuriat ci-après annexée.

| Délibération CA/2022-07-07/12 | |
|--|----|
| Nombre de membre en exercice (pour rappel) | 36 |
| Nombre de membres présents ou représentés | 30 |
| Nombre de refus de prendre part au vote | 0 |
| Nombre de pour | 30 |
| Nombre de contre | 0 |
| Nombre d'abstention | 0 |

Paris, le 21 juillet 2022

La présidente de l'Université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé au 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

12, place du Panthéon 75231 Paris Cedex 05 – Tél. : +33 (0)1 44 07 80 00 – www.univ-paris1.fr